

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CORZÉ SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2023

Le lundi 16 octobre 2023, à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni dans la salle Simone VEIL de la mairie de Corzé, sur convocation régulière adressée à ses membres, le 11 octobre 2023 par Monsieur Jean-Philippe GUILLEUX, son Maire en exercice, qui a présidé la séance.

Jean-Philippe	GUILLEUX	Présent
Annie	PINARD	Présente
Alain	DELECOLLE	Présent
Anne-Marie	JANAULT	Présente
Adeline	PIVERT	Présente
Christian	MIRRETTI	Présent
Philippe	DEROUINEAU	Pouvoir à Anne-Marie JANAULT
Anne-Marie	NICOLLE	Présente
Béatrice	MARTIN JARRY	Pouvoir à Jean-Philippe GUILLEUX
David	FOURREAU	Présent
Olivier	SECHER	Présent
Vincent	VIGNAIS	Présent
Cédric	RENOU	Présent
Pascale	ARTHUS	Présente
Estelle	COUTANT	Excusée
Sandrine	VIGNAUD	Présente
Emeline	CHAUVEAU	Présente
Valentin	VACHER	Présent

### Présents, absents, excusés, pouvoirs :

Nombre de conseillers en exercice	18
Nombre de conseillers présents	15
Nombre de conseillers votants	17

**Secrétaire de séance : Vincent VIGNAIS**  
Compte-rendu affiché le : 20 octobre 2023

### PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le procès-verbal du Conseil municipal du 22 septembre 2023.

### ORDRE DU JOUR :

1. ZAC du Moulin à Vent : CRAC 2022
2. Règlement Intérieur du Conseil Municipal des Enfants
3. Délégation au Maire : admissions en non-valeur
4. Zone d'accélération des énergies renouvelables
- 5. Questions diverses**

### **DCM 2023-10-01 - ZAC DU MOULIN A VENT : CRAC 2022**

VU le Traité de Concession d'Aménagement approuvé le 10 novembre 2010 entre la commune de Corzé et la Société Publique Locale de l'Anjou, devenue Alter Public pour l'aménagement du quartier du Moulin à Vent,  
VU le bilan financier prévisionnel révisé au 31 décembre 2022 établi par Alter Public,  
VU le Compte Rendu d'Activité à la Collectivité (CRAC) présenté par Alter Public annexé à la présente,

Conformément au Traité de Concession d'Aménagement confiant à la Société Publique Locale de l'Anjou, devenue ALTER Public, l'aménagement et l'équipement de la Zone d'Aménagement Concerté du quartier du Moulin à Vent ; Alter Public a adressé, pour approbation, le compte rendu annuel à la Collectivité arrêté au 31 décembre 2022. Ce document comprend :

- Une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de déroulement de l'opération ;
- Le bilan prévisionnel financier actualisé en fonction des événements intervenus et des décisions prises ;
- L'échéancier des dépenses et des recettes et le plan de trésorerie correspondants

#### **Rappel du projet :**

Sur une superficie de 14 hectares environ, l'urbanisation du quartier du Moulin à Vent alimentera l'offre de logements avec un programme de 240 logements organisés autour d'espaces publics diversifiés réalisés en cinq phases successives et à réaliser d'ici 2030.  
Avancement physique de l'opération : au 31 décembre 2022, la commercialisation de la phase 2-2 (tranche 2) est en cours et la tranche 1 est entièrement commercialisée, ainsi que la phase 2.1.

Le bilan financier prévisionnel révisé des dépenses et des recettes s'établit à 8 792 K€ HT avec une participation d'équilibre de 100 K€ (inchangée par rapport au dernier bilan).

#### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le présent bilan prévisionnel révisé au 31 décembre 2022 portant les dépenses et les recettes de l'opération à hauteur de 8 792 K€ HT
- **APPROUVE** le tableau des cessions de l'année 2022

### **DCM 2023-09-02 – REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS**

Alain DELÉCOLLE, Adjoint à l'enfance et aux affaires scolaires, accompagné de Ludivine VIGNAUD, Directrice Adjointe de l'accueil périscolaire et encadrante du Conseil Municipal d'Enfants, présente au Conseil municipal, présente le projet de règlement du CME.

La question du budget alloué pour les projets développés par les élus enfants est abordée : actuellement, il est prévu qu'un budget annuel permette le fonctionnement du Conseil et que les actions des enfants ou leurs recherches de financement leur permettent d'envisager d'autres projets. Il n'est pas écarté qu'un budget plus conséquent soit octroyé par le Conseil Municipal lors des budgets à venir, afin de laisser une certaine autonomie de fonctionnement à cette assemblée d'élus enfants.

Afin de garantir l'égalité de traitement de tous les membres du Conseil Municipal d'Enfants (école, hors école ou collège), les membres du Conseil Municipal s'accordent pour que soient exclues du temps d'activités périscolaires les réunions des enfants élus.

### **DELEGATIONS AU MAIRE : ADMISSIONS EN NON-VALEUR**

En raison de la possibilité, par les services de la mairie, d'entamer des démarches tendant au recouvrement de ces sommes dues à la commune, ce sujet sera soumis aux voix lors d'une prochaine séance de Conseil municipal, le cas échéant.

### **ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES**

Afin de pouvoir identifier des zones d'accélération des énergies renouvelables, dans lesquels les projets de production d'énergies renouvelables seront facilités et accélérés (sans empêcher d'autres projets dans d'autres secteurs), la consultation de la population est prévue.

A Corzé, les modalités de concertation se traduisent par une consultation du public **samedi 21 octobre de 9h à 12h et mardi 7 novembre de 18h à 20h**, à la salle Simone VEIL de la mairie.

### **QUESTION DIVERSES**

- **L'état d'urgence est déclaré** et le protocole Vigipirate attentat est désormais applicable dans les bâtiments publics.  
Alain DELECOLLE annonce que des exercices ont été réalisés :
  - 25 septembre : exercice d'évacuation incendie
  - 2 octobre : exercice de confinement pour cause d'intrusion
  - 9 octobre exercice : confinement tempête
- **Point vide-greniers** : celui-ci s'est bien déroulé, avec un nettoyage des rues dès le lundi matin très apprécié
- **Effraction aux ateliers municipaux** : un camion a été dérobé puis retrouvé sur la commune de Feneu. Un système d'alarme et de vidéosurveillance sera installé prochainement, les devis sont en attente de réception.
- **La période de chauffage** dans les bâtiments scolaires débutera pour le 6 novembre (jour de la rentrée scolaire)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.